

# CERREQ

BULLETIN DE RECHERCHE

JUIN 1988

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

## EMPLOI, CHÔMAGE, "MESURES JEUNES" À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

*En juin 1985, environ 400 000 jeunes ont quitté l'enseignement secondaire scolaire. Plus de la moitié ont bénéficié d'une formation professionnelle au niveau V ou au niveau IV technique, qu'ils aient obtenu ou non un diplôme. Les autres ont quitté l'école soit en cours de premier cycle général, soit en cours de second cycle court (niveaux VI et V bis). Neuf mois plus tard, les uns occupent un emploi, d'autres poursuivent leur formation en apprentissage, d'autres encore sont au chômage, enfin certains ont accédé à une "mesure jeunes" : stages, travaux d'utilité collective (TUC), contrats particuliers. En moins de dix ans, la situation des jeunes à l'issue de l'enseignement secondaire s'est complètement transformée. En voici les caractéristiques révélées par une enquête réalisée en février 1986.*

### EMPLOI : UN JEUNE SUR CINQ

**A** la fin des années 70, un jeune sur deux avait un emploi neuf mois après sa sortie du système éducatif. Cette proportion est tombée à un jeune sur cinq aujourd'hui. L'ampleur de l'évolution témoigne d'une insertion professionnelle plus difficile et surtout plus longue. L'accès direct à l'emploi devient de plus en plus rare.

**Baisse des recrutements dans tous les secteurs d'activités économiques.** Cette baisse des recrutements touche aussi les secteurs traditionnellement ouverts aux jeunes comme le commerce, les services marchands ou le bâtiment. Cependant, l'ampleur de cette diminution est très variable d'un secteur à l'autre. Il en découle une légère modification de la structure des embauches sous contrat de travail ordinaire depuis 1980-1982 : augmenta-

tion de la part du commerce, des services marchands, des biens de consommation et baisse du bâtiment, des biens d'équipement et des transports.

**Pas d'accès direct à l'emploi pour les sortants de l'école aux niveaux VI et Vbis.** La quasi-totalité des jeunes de niveau VI n'a pas accédé à l'emploi au moment de l'enquête. Seulement 6 % occupent un emploi contre 36 % huit ans auparavant. Pour les jeunes de niveau V et IV, le pourcentage en emploi s'élève avec le niveau de formation et la possession d'un diplôme, allant de 22 % pour les sortants de CAP non diplômés à 39 % pour ceux de niveau IV diplômés. La diminution de l'emploi salarié est d'autant plus forte que le niveau de formation est faible.

**Accès plus facile à l'emploi qualifié pour les diplômés.** Les emplois occupés diffèrent fortement entre diplômés et non-diplômés. Ainsi, la part des ouvriers qualifiés est de 57 % pour les jeunes diplômés de niveau IV contre

gré (PEGC) a crû de façon sensible, en raison de la hausse des exigences de recrutement sur ces emplois et de besoins accrus de recrutement.

La structure d'emploi la plus stable est celle des diplômés en droit et en économie.

**80 % des diplômés d'écoles d'ingénieurs occupent des emplois d'ingénieurs mais les fonctions occupées varient avec les types d'écoles et les spécialités de formation.**

Les ingénieurs issus des sciences exactes sont 21 % dans des fonctions de production (36 % s'ils viennent d'une ENSAM), 29 % dans des fonctions d'études et recherches (37 à 40 % s'ils viennent d'une grande école ou une ENSI) et 34 % dans des fonctions liées à l'informatique (45 % s'ils viennent d'une école recrutant au niveau du baccalauréat).

Les ingénieurs chimistes sont concentrés sur des fonctions d'études et recherches (38 %), puis sur des fonctions liées à la production (31 %), proportion qui atteint 60 % pour ceux venant d'une école recrutant au niveau du baccalauréat.

La moitié des ingénieurs agronomes ou formés aux sciences de la vie occupent d'abord des fonctions d'études et de recherche (28 %) ou de fabrication (22 %) ; les autres sont dispersés sur des fonctions commerciales, informatiques et l'enseignement.

**78 % des diplômés d'une école de commerce ou gestion (reconnue par l'État) occupent un emploi de cadre supérieur.**

Les écarts sont sensibles entre les types d'écoles. 87 % des diplômés de grandes écoles (HEC, ESSEC, ESC Paris et Lyon) sont cadres supérieurs, dont 43 % de cadres supérieurs financiers ou bancaires, 21 % de cadres du commerce ou marketing, 11 % de chargés d'études économiques, financières, etc.

Les titulaires d'un diplôme d'ESCAE sont aussi dans une situation favorable avec 81 % de cadres supérieurs répartis dans des fonctions un peu différentes : 33 % de cadres financiers ou bancaires, 41 % de cadres de gestion commerciale ou marketing, les autres sont technico-commerciaux, ...

Les diplômés des autres écoles de commerce ont une situation moins favorable, avec 55 % de cadres supérieurs (gestion commerciale ou marketing), 28 % de professions intermédiaires (comptabilité, commerce) et 14 % d'employés (secrétariat, comptabilité, banque).

**Deux tiers des diplômés d'IUT ou STS des spécialités secondaires occupent un emploi de technicien. Les diplômés des spécialités tertiaires sont classés en employés ou professions intermédiaires (voire**

**technicien) dans des emplois en forte relation avec la formation suivie (technicien-informatique pour le DUT informatique, par exemple).**

---

## LE SALAIRE : REFLET DES ÉCARTS ENTRE INSTITUTION ET SPÉCIALITÉ DE FORMATION

---

**L**e niveau du salaire est croissant avec le niveau de diplôme ou la «notoriété» des écoles. Certaines spécialités de formation sont systématiquement mieux rémunérées que d'autres.

Les salaires moyens en mars 1987 évoluent entre 6 000 et 12 000 F. Au bas de la hiérarchie, un premier bloc est constitué par les diplômés d'IUT ou de STS dont les salaires évoluent autour de 6 500 F avec peu de différences significatives selon les spécialités.

Les titulaires d'une licence ou maîtrise de lettres, sciences humaines ou sciences de la nature et de la vie, sont au bas de l'échelle des salaires universitaires avec 7 200 F environ, tandis que les salaires de titulaires de DEA-DESS dans ces mêmes spécialités ainsi que les diplômés de deuxième cycle de droit, sciences économiques se situent autour de 8 000 F.

Les autres diplômés universitaires ont des niveaux de rémunération qui les rapprochent de ceux des écoles en général : deuxième cycle de sciences exactes (8 800 F.), DEA-DESS de droit, de sciences économiques, et écoles de commerce autres que l'ESCAE (9 400 F.), DEA-DESS de sciences exactes (10 500 F.), Institut d'études politiques (10 000 F.).

La spécialité de formation des écoles d'ingénieurs introduit une différence aussi forte que celle observée à l'issue des universités. La biologie, l'agronomie et autres sciences de la nature et de la vie sont au bas de l'échelle avec 9 000 F, suivies des sciences exactes et écoles de commerce (ESCAE) avec 10 500 F, le sommet de la hiérarchie se distinguant nettement avec les grandes écoles d'ingénieur et de commerce (12 000 F).

*Alain CHARLOT, François POTTIER  
avec la collaboration de Luc CHEVALIER et de Mireille  
DUBOIS (DESUP).*

### Répartition des jeunes : salariés, en "mesure", et en apprentissage par secteurs d'activité économique

Variation en % (1)	Secteurs d'activité économique	Salariés	"Mesures jeunes"	Apprentissage
- 32	IAA	2,8	0,9	15,8
- 34	Commerce	14,9	6,3	22,8
- 37	Assurances	1,3	0,6	0,0
- 42	Biens de consommation	9,9	3,5	4,1
	Services marchands	26,9	23,5	36,9
- 47	Biens intermédiaires	7,9	2,1	1,9
	Services non marchands	13,4	52,1	0,2
- 53	Transports PTT	2,8	2,2	0,9
- 54	Biens équipement	7,9	2,6	2,6
- 56	BTP	8,1	3,7	13,3
- 60	Agriculture	2,1	1,7	1,2
	Banques et organismes financiers	1,5	0,2	0,1
- 64	Energie	0,6	0,6	0,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	<b>Effectif</b>	<b>79 938</b>	<b>77 200</b>	<b>80 089</b>

(1) Evolution entre 1980-1982 et 1986 du nombre d'emplois salariés occupés par des jeunes débutants sortis de l'enseignement secondaire.

### Situation au 31 janvier 1986 des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en juin 1985

Niveaux de formation	Jeunes en emploi	Apprentissage	"Mesures jeunes" (1)	Chômeurs	Inactifs (2)	Effectif ensemble
Niveau IV technique Diplômés	39	0	23	21	17	27 410 100
Niveau IV technique Non-diplômés	33	1	22	22	22	13 826 100
Niveau V long (3)	29	13	13	19	26	17 097 100
BEP Diplômés	32	1	24	30	13	76 116 100
BEP Non-diplômés	27	4	22	32	15	22 396 100
CAP Diplômés	31	1	19	37	12	51 760 100
CAP Non-diplômés	22	5	21	38	14	38 426 100
Niveaux VI et Vbis	6	51	17	20	6	144 958 100
Ensemble	21	20	20	27	12	391 983 100

(1) TUC, stages, contrats emploi-formation.

(2) Y compris jeunes au service national.

(3) Sortie du second cycle des lycées avant la classe terminale.

Source : EVA - CERREQ. Champ : Sortants de l'enseignement secondaire en juin 1985 enquêtés en février 1986.

## L'ENQUÊTE DE 1987

*L'enquête du CEREQ de 1987 constitue la troisième vague d'enquêtes effectuées auprès des diplômés de l'enseignement supérieur. Elle a concerné les diplômés en 1984 d'instituts universitaires de technologie, des sections de techniciens supérieurs, des sortants d'un deuxième cycle universitaire ou première année de troisième cycle (diplômes d'études approfondies ou diplômes d'études supérieures spécialisées) en sciences, lettres et sciences humaines, droit, sciences économiques ou gestion, des diplômés d'écoles d'ingénieurs (à l'exception du CNAM et des écoles sous tutelle du ministère de la Défense), des écoles de commerce publiques ou privées reconnues par l'État. Sont exclues du champ, les formations médicales, paramédicales ou sociales, ainsi que les formations artistiques. L'enquête s'est déroulée par voie postale. Elle est complétée par une enquête par interview auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale. Le taux de sondage moyen est de l'ordre de un tiers et le taux de réponse net est de 61 %. On dispose ainsi de 26 000 questionnaires exploitables.*

**Cette note présente les premiers résultats de l'insertion professionnelle des diplômés sortis au terme d'une formation initiale en 1984 et n'ayant pas poursuivi d'études dans une autre institution en 1984-1985.**

**Les poursuites d'études varient très fortement suivant les institutions et les spécialités de formation.** Ainsi 25 % des diplômés de STS et surtout 38 % des diplômés d'IUT poursuivent des études, dont près de la moitié en université. Ceci concerne 20 % des diplômés d'une école de commerce et 21 % d'une école d'ingénieurs (29 % après une ENSI ou école d'ingénieurs universitaires qui poursuivent souvent en troisième cycle universitaire).

**La formation post-initiale :** 25 % des inscrits à l'université en 1984 et 31,5 % des sortants avaient vingt huit ans et plus. Les trois-quarts de ces derniers avaient accédé à l'emploi avant 1980 et 93 % avant la sortie de l'université en 1984. Ces quelques chiffres montrent l'importance de l'université dans une formation qu'on qualifiera de «post-initiale» par opposition à la formation initiale traditionnelle qui s'inscrit dans une continuité de l'enseignement secondaire.

*Les résultats de cette note ne concernent que les seuls étudiants sortis des universités au terme d'une formation initiale, c'est-à-dire âgés de vingt sept ans et moins à la sortie des études. Cette population représente 83 % des sortants en sciences, 77 % en droit ou sciences économiques, et seulement 55 % en lettres et sciences humaines.*

**LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR SPÉCIALITÉ SERONT PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DES ETUDES DU CEREQ ET LA REVUE FORMATION EMPLOI. CEPENDANT LES PRINCIPAUX TABLEAUX ET GRAPHIQUES UTILISÉS POUR CET ARTICLE SONT RASSEMBLÉS EN UN DOCUMENT QUI PEUT ÊTRE DEMANDÉ À LA LIBRAIRIE DU CEREQ.**